

# REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## SEANCE DU 12 AVRIL 2018

L'an deux mille dix-huit, le douze avril à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Cizay-la-Madeleine, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de **Madame Laurence DELAUNAY, Maire.**

**Présents :** BEAUMONT Robert, CESBRON Didier, GUILBERT Raymonde, DELARUE Anne-Sophie, REYNOLD de SERESIN Benoit, TERRIEN Jean-Paul, GRANDHOMME Isabelle, KAHLOUL Rouchdy, DELAUNAY Michael et RAY Thierry.

**Absents excusés :** BRUNETEAU Frédéric, PINEAU Jérôme et MOINE Marie-Françoise (pouvoir donné à REYNOLD de SERESIN Benoit)

**Absente :** MOREAU Malika

**Secrétaire de séance :** TERRIEN Jean-Paul

Nombre de conseillers en exercice : 15

Date de la convocation : 3/04/2018

Présents : 11

Affichage : 13/04/2018

### COMPTE DE GESTION 2017

Après avoir pris connaissance du compte de gestion 2017 du receveur municipal, Le Conseil Municipal déclare, à l'unanimité, que le compte de gestion 2017 dressé par Mme Gisèle KAPFER, receveur Municipal, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part. Le compte de gestion 2016 est approuvé à l'unanimité.

### COMPTE ADMINISTRATIF 2017

Considérant que, M. BEAUMONT Robert, 1er adjoint a été désigné pour présider la séance, Considérant que Madame Laurence DELAUNAY, Maire a quitté la salle pour le vote du compte administratif,

Dépenses de fonctionnement	251 695.59 €
Recettes de fonctionnement	289 684.52 €
Excédent de l'exercice	37 988.93 €
Excédent reporté	193 801.74 €

**EXCEDENT GLOBAL DE CLOTURE DE FONCTIONNEMENT 231 790.67 €**

Dépenses d'investissement	101 160.82 €
Recettes d'investissement	45 552.15 €
Déficit de l'exercice	-55 608.67 €
Excédent reporté	100 255.75 €

**EXCEDENT GOLBAL DE CLOTURE D'INVESTISSEMENT 44 647.08 €**

### AFFECTATION DU RESULTAT 2017 et REPRISE RESULTAT DU CCAS

Après avoir entendu le compte administratif 2017 ce jour, Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2017 Constatant que le compte administratif présente un résultat d'exécution de fonctionnement de :

- Au titre des exercices antérieurs :
- **Excédent de** 193 801.74 €
- Au titre de l'exercice arrêté :
- **Excédent de** 37 988.93 €

**Soit un résultat à affecter de 231 790.67 €**

Excédent cumulé d'investissement de : 44 647.08 €

Besoin de financement de la section d'investissement hors restes à réaliser : 0

Restes à réaliser en investissement en dépenses : 18 790 €

**Considérant** que le compte administratif 2017 du CCAS présente :

- un excédent de fonctionnement de : 459.39 €

**Le conseil municipal après en avoir délibéré**, décide d'affecter les résultats comme suit :

- **Au R001 un excédent reporté en investissement de 44 647.08 €**
- **Au R002 un excédent reporté en fonctionnement de 232 250.06 €**

#### **VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018**

Madame le Maire soumet aux membres du Conseil Municipal les propositions budgétaires pour l'exercice 2018. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal unanime :

- ADOPTE le budget primitif de la commune pour 2018 qui s'équilibre de la façon suivante :

<b>Section de fonctionnement</b>		<b>Section d'investissement</b>	
Dépenses	496 173.00 €	Dépenses	254 321.00 €
Recettes	496 173.00 €	Recettes	254 321.00 €

#### **VOTE DES TAUX DE LA FISCALITE DIRECTE LOCALE**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'augmenter les taux d'imposition de la fiscalité directe locale pour 2018.

Les taux pour 2018 seront :

- **Taxe d'habitation** **9.68 %**
- **Taxe foncière (bâti)** **14.29 %**
- **Taxe foncière (non-bâti)** **37.17 %**

#### **INDEMNITE DE GARDIENNAGE DE L'EGLISE**

Madame le Maire informe le conseil municipal du courrier de Monsieur le Préfet de Maine-et-Loire qui fait savoir que le plafond indemnitaire pour le gardiennage des églises communales au titre de l'année 2018 est fixé à 120.97 € pour un gardien ne résidant pas dans la commune et visitant l'église à des périodes rapprochées.

Aussi, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de verser une indemnité de 120.97€, au prêtre pour le gardiennage de l'église de Cizay-la-Madeleine, pour l'année 2018.

#### **SIGNALISATION HORIZONTALE**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte le devis de la SARL SIGNAL TP79 d'un montant de 1 385.50 € HT soit 1 662.60 € TTC, concernant la réfection de peinture de la signalisation horizontale, sur la voirie communale.

Questions diverses :

- Compte rendu de la visite de l'Architecte des Bâtiments de France,
- Fondation du Patrimoine,
- Cérémonie du 8 mai.

Fait et délibéré, les : jour, mois et an susdits.

Et ont signé les membres présents.